

# MAIRIE D'ARBENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15-07-2024-033

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet,
10/07/2024	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS :</u>
10/07/2024	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique.
En exercice : 23	
Présents : 19	Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Isabel DURET a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET, Philippe MARTIN a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.
Pouvoirs : 4	
Votants : 23	
Absents : 0	<u>ABSENTS :</u> Néant
	Jean-Pierre FLAGEOLLET est nommé Secrétaire de Séance.

### POUVOIRS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte de l'utilisation de la Délégation des Pouvoirs qui lui a été conférée par le Conseil Municipal dans sa délibération du 8 juin 2020, il a pris la décision suivante :

#### Marché de travaux de signalisation :

Monsieur le maire informe les conseillers de l'ouverture des plis du marché de signalisation routière estimé à 60 000 € HT. Cinq entreprises ont répondu à l'offre et le marché a été attribué à l'entreprise la moins-disante, AER de Senozan (71260), pour 54 351,45 € HT.

#### Marché de la rue Marcel Gaget :

Monsieur le maire informe que le marché de réfection de la rue Marcel Gaget (goudronnage, marquage) estimé à 100 000 HT a été attribué à l'entreprise EUROVIA pour la somme de 99548,30 € H.T.

#### Lampes du stade :

Monsieur le maire signale que le marché pour le changement des lampes des projecteurs sur les terrains de football a été attribué à l'entreprise SOBECA pour 64 580 € HT. Ces travaux s'ajoutent à ceux réalisés par HBA et permettront de passer en éclairage LED tous les terrains de football et de rugby sur le site.

Aménagement de l'avenue Général Andréa :

La couche de roulement sur la RD85 va être réalisée par le département de l'Ain. La commune profite des travaux et des matériels pour faire goudronner la voie cyclable le long de la voie. Une convention est signée avec le département de l'Ain pour la refacturation de la part communale estimée à 40 000 TTC.

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre FLAGEOLLET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

15-07-2024-034

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet,
10/07/2024	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS :</u>
10/07/2024	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique.
En exercice : 23	Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Isabel DURET a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET, Philippe MARTIN a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.
Présents : 19	<u>ABSENTS :</u> Néant
Pouvoirs : 4	Jean-Pierre FLAGEOLLET est nommé Secrétaire de Séance.
Votants : 23	
Absents : 0	

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2024  
APPROBATION ET VOTE DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE**

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire, président de la commission Finances expose et commente à l'assemblée le projet du Budget Supplémentaire 2024 de la commune.

**Section de Fonctionnement**

65821 – Versement sur B.A. Forêt	35 600,00
023 – Virement à la section d'investissement	- 35 600,00
	-----
<u>Total des dépenses de fonctionnement</u>	<b>0,00</b>

**Section d'Investissement**

## 21 – Immobilisations corporelles

Restes à réaliser 2023	870 000,00
Investissements proposés au B.S. 2024	158 770,25
	-----
<u>Total des dépenses d'investissement</u>	<b>1 028 770,25</b>

001 - Résultat d'investissement reporté	95 360,12
021 - Virement de la section de fonctionnement	-35 600,00
024 - Produit de cessions d'immobilisation	-230 000,00
1068 - Excédent de fonctionnement	728 850,00
13 - Subventions d'investissement	204 560,13
1641 - Emprunt	265 600,00
	-----
<b><u>Total des recettes d'investissement</u></b>	<b>1 028 770,25</b>

Sur proposition du rapporteur et ayant entendu ses divers commentaires sur les montants,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE le budget supplémentaire 2024 du budget général, arrêté comme suit :

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES
SECTION INVESTISSEMENT	1 028 770,25 €	1 028 770,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 028 770,25 €</b>	<b>1 028 770,25 €</b>

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre FLAGEOLLET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,  
Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

15-07-2024-035

<u>Date de Convocation</u> 10/07/2024  <u>Date d’Affichage</u> 10/07/2024  <u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 23 Présents : 19 Pouvoirs : 4 Votants : 23 Absents : 0	<p>L’an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet,</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,</p> <p><b>ETAIENT PRESENTS :</b>  Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,  Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique.</p> <p>Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Isabel DURET a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET, Philippe MARTIN a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.</p> <p><b>ABSENTS :</b> Néant</p> <p>Jean-Pierre FLAGEOLLET est nommé Secrétaire de Séance.</p>
---	---

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2024  
APPROBATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE SALLES MUNICIPALES**

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire, président de la commission Finances expose et commente à l’assemblée le projet de Budget Supplémentaire 2024 du budget annexe Salles Municipales.

**Section de fonctionnement**

6061 – Energie, électricité, chauffage	9 000,00
615232 – Entretien des réseaux	5 000,00
61558 – Entretien sur autres biens	2 080,86

<u>Total des dépenses de fonctionnement</u>	<b>16 080,86</b>
---	------------------

002 – Résultat de fonctionnement reporté	16 080,86
--	-----------

<u>Total des recettes de fonctionnement</u>	<b>16 080,86</b>
---	------------------

## Section d'Investissement

001 – Résultat d'investissement reporté	13 160,35
	-----
<u>Total des dépenses d'investissement</u>	<b>13 160,35</b>

001 – Excédents de fonctionnement	13 160,35
	-----
<u>Total des recettes d'investissement</u>	<b>13 160,35</b>

Sur proposition du rapporteur et ayant entendu ses divers commentaires sur les montants,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE le budget supplémentaire 2024 du B.A. Salles Municipales, arrêté comme suit :

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	16 080,86 €	16 080,86 €
SECTION INVESTISSEMENT	13 160,35 €	13 160,35 €
TOTAL	29 241,21 €	29 241,21 €

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre FLAGEOLLET



Pour Extrait Conforme.  
Le Maire,  
Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

15-07-2024-036

<u>Date de Convocation</u> 10/07/2024  <u>Date d’Affichage</u> 10/07/2024  <u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 23 Présents : 19 Pouvoirs : 4 Votants : 23 Absents : 0	<p>L’an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet,</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,</p> <p><b>ETAIENT PRESENTS :</b>  Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,  Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique.</p> <p>Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Isabel DURET a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET, Philippe MARTIN a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.</p> <p><b>ABSENTS :</b> Néant</p> <p>Jean-Pierre FLAGEOLLET est nommé Secrétaire de Séance.</p>
---	---

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2024  
APPROBATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE FORETS**

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire, président de la commission Finances expose et commente à l’assemblée le projet de Budget Supplémentaire 2024 du budget annexe Forêts.

**Section de Fonctionnement**

002 – Résultat de fonctionnement reporté	31 582,35
023- Virement à la section d’investissement	3 954,02
66111 – Intérêts sur emprunts	63,63
	-----
<u>Total des dépenses de fonctionnement</u>	<b>35 600,00</b>
74718 – Reversement du budget général	35 600,00
	-----
<u>Total des recettes de fonctionnement</u>	<b>35 600,00</b>

## Section d'Investissement

001 – Déficit d'investissement reporté	47 954,02
	-----
<u>Total des dépenses d'investissement</u>	<b>47 954,02</b>
021 – Virement de la section de fonctionnement	3 954,02
1313- Subvention d'investissement	44 000,00
	-----
<u>Total des recettes d'investissement</u>	<b>47 954,02</b>

Sur proposition du rapporteur et ayant entendu ses divers commentaires sur les montants,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE le budget supplémentaire 2024 du B.A. Forêts, arrêté comme suit :

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	35 600,00 €	35 600,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	47 954,02 €	47 954,02 €
TOTAL	<b>83 554,02 €</b>	<b>83 554,02 €</b>

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre FLAGEOLLET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15-07-2024-037

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,

Date de Convocation  
10/07/2024  
Date d'Affichage  
10/07/2024  
Nombre de Conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 19  
Pouvoirs : 4  
Votants : 23  
Absents : 0

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,

Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique.

Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Isabel DURET a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET, Philippe MARTIN a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.

ABSENTS : Néant

Jean-Pierre FLAGEOLLET est nommé Secrétaire de Séance.

## SUBVENTION D'EQUILIBRE 2024 AU BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIERE

Monsieur Le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de confirmer le versement de la subvention d'équilibre au budget annexe Exploitation Forestière.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2023 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2024,
- CONSIDERANT que les recettes des ventes de bois ne permettent pas de couvrir l'ensemble des charges et dépenses inscrites au budget primitif,

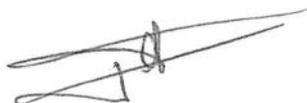
Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'inscrire au Budget Général de la commune une subvention 65 900 € (31 300 € au BP 2024 et 35 600 € au BS 2024) pour équilibrer le Budget Exploitation forestière.
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Général en section de fonctionnement, Article 6582.

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette subvention d'équilibre au budget annexe  
Exploitation Forestière.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre FLAGEOLLET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

15-07-2024-038

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet,
10/07/2024	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d'Affichage</u>	<b>ETAIENT PRESENTS :</b>
10/07/2024	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique.
En exercice : 23	Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Isabel DURET a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET, Philippe MARTIN a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.
Présents : 19	<b>ABSENTS :</b> Néant
Pouvoirs : 4	Jean-Pierre FLAGEOLLET est nommé Secrétaire de Séance.
Votants : 23	
Absents : 0	

**SUBVENTION COMPLEMENTAIRE CLUB DE JUDO**

Monsieur Stéphane DESSORS, Adjoint au Maire délégué à la Vie Associative et aux Sports, présente à l'Assemblée la proposition de subvention complémentaire pour le club de judo qui permettra de couvrir les frais de déplacement de l'année 2024.

Il rappelle qu'une subvention de 8 000 € pour l'année 2024 a été votée pour le club en avril dernier. Il précise aussi que, à cause des bons résultats du club obtenus depuis plusieurs années, les déplacements des compétiteurs sont de plus en plus nombreux et éloignés de notre territoire.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.2121-29 et L.2321-1,

- VU le vote du Budget Primitif relatif à l'exercice 2024,

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de verser une subvention complémentaire de 2 000 € au club de judo,

- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2024 en Section de Fonctionnement Article 65748.

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement des diverses subventions.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre FLAGEOLLET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15-07-2024-039

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet,
10/07/2024	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS :</u>
10/07/2024	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique.
En exercice : 23	Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Isabel DURET a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET, Philippe MARTIN a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.
Présents : 19	<u>ABSENTS :</u> Néant
Pouvoirs : 4	Jean-Pierre FLAGEOLLET est nommé Secrétaire de Séance.
Votants : 23	
Absents : 0	

### ACQUISITION DE LA PARCELLE A279

Madame MARET GUELPA Aline, Conseillère Municipale Déléguée, déléguée à la forêt, informe les conseillers que Monsieur Jean-Claude NICOLLET nous a contacté pour nous céder la parcelle A279 située au lieu-dit Sur le Lac, derrière les locaux des services techniques de la commune.

Cette parcelle de 7 438 m<sup>2</sup>, classée en zone N, au bord de la voie forestière nouvellement créée, se trouve au milieu de la parcelle A747 nous appartenant.

Le vendeur propose cette parcelle au prix 3 719 €, soit 0,5 €/m<sup>2</sup>, prix au m<sup>2</sup> équivalent à celui demandé lors de la vente des terrains communaux à la SCEA AGRIGEST en décembre dernier.

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition de cette parcelle afin de compléter le tènement communal Sur le Lac

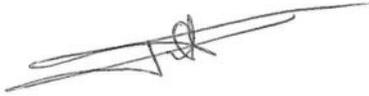
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir la parcelle A279 au prix de 3 719 €.

- DIT que les frais notariés liés à cette opération sont à la charge de la commune d'ARBENT.

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre FLAGEOLLET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,  
Philippe CRACCHIOLO



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15-07-2024-040

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet,
10/07/2024	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS :</u>
10/07/2024	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique.
En exercice : 23	
Présents : 19	Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Isabel DURET a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET, Philippe MARTIN a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.
Pouvoirs : 4	
Votants : 23	
Absents : 0	<u>ABSENTS :</u> Néant
	Jean-Pierre FLAGEOLLET est nommé Secrétaire de Séance.

### REVISION DES TARIFS DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE, DES GARDERIES ET DES ETUDES A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

Monsieur Le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les prix de vente des repas du restaurant scolaire, des garderies et des études pour la rentrée 2024-2025. Il rappelle que notre fournisseur de repas, la société R.P.C., nous a annoncé une augmentation de 2.05 % à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Monsieur le Maire propose de répercuter cette augmentation sur les tarifs de la cantine à partir de septembre 2024. En ce qui concerne les tarifs de garderie, il souhaite ajuster progressivement nos tarifs sur ceux des communes du secteur et propose la somme de 90 € pour la garderie à l'année et 5 € pour la garderie à la semaine.

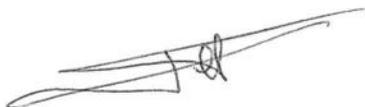
- CONSIDERANT la nécessité de revoir les tarifs des repas de la cantine, des garderies et des études
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2331-1 et suivants sur les recettes de la section de fonctionnement.
- VU la délibération n° 011 du Conseil Municipal en séance du 10 juillet 2023 fixant les tarifs des repas du restaurant scolaire, des garderies et des études pour l'année 2023-2024,
- VU le Code de l'Éducation Nationale et notamment les articles L.212-4 et suivants.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- FIXE le prix de vente du repas du restaurant scolaire à 5,70 € l'unité à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 contre 5,60 € l'année précédente.
- FIXE le tarif des garderies et des études pour l'année scolaire 2024-2025 à 90 € et à 5 € par semaine, contre respectivement 77 € et 3,30 € l'année précédente.
- DIT que les crédits sont prévus au budget général en section de fonctionnement.
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre FLAGEOLLET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15-07-2024-041

<u>Date de Convocation</u>	10/07/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet,
<u>Date d’Affichage</u>	10/07/2024	Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,
<u>Nombre de Conseillers</u>	En exercice : 23 Présents : 19 Pouvoirs : 4 Votants : 23 Absents : 0	<u>ETAIENT PRESENTS :</u> Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie, Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique.  Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Isabel DURET a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET, Philippe MARTIN a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.  <u>ABSENTS :</u> Néant  Jean-Pierre FLAGEOLLET est nommé Secrétaire de Séance.

### APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Monsieur FLAGEOLLET Jean-Pierre, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, expose à l'assemblée que la commune d'Arbent a lancé une consultation destinée à choisir les attributaires de 4 lots constituant le marché de travaux pour l'aménagement de la place entre l'église et la mairie.

Les travaux consistent à la réalisation de parking et de places PMR, d'un espace réservé au marché hebdomadaire et d'un parvis devant l'église, le tout agrémenté d'espaces verts et de massifs.

Les travaux sont répartis en 4 lots pour un montant total estimé à 430 000 € HT :

Lot 1 : Voirie, VRD, estimé à 200 000 € HT

Lot 2 : Gros oeuvre, estimé à 155 000 € HT

Lot 3 : Espaces verts, estimé à 50 000 € HT

Lot 4 : Eclairage public, estimé à 25 000 € HT

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des marchés publics,
- VU la délibération du Lundi 13 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif pour 2024,

- VU le procès-verbal d'ouverture des plis en date du 14 juin 2024,
- VU le rapport d'analyse des offres du 17 juin 2024,

Considérant que Carmen FLORE, épouse de Marco FLORE, ne prend pas part au vote

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- ATTRIBUE les 4 lots du marché d'aménagement de la place de l'église, pour un montant total HT de 400 841,37 €, aux entreprises suivantes :

Lot 1 – Voirie, VRD :

Lot attribué au Groupement Solidaire EUROVIA, FLORE Marco.

1237, Chemin du Champ de Chaux 01240 Certines pour un montant de :

- 212 171,07 € H.T.

Lot 2 – Gros Œuvre :

Lot attribué à l'entreprise JACQUET SAS.

901, rue de l'Ange 01115 Oyonnax Cédex pour un montant de :

- 112 873,50 € H.T.

Lot 3 – Espace Verts :

Lot attribué à l'entreprise VERDET

5, Avenue de l'Europe 01100 Oyonnax pour un montant de :

- 49 948,00 € H.T.

Lot 4 – Eclairage public :

Lot attribué à l'entreprise SOBECA

ZI Jean Vacher 69480 Anse pour un montant de :

- 25 848,80 € H.T.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec ces entreprises.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre FLAGEOLLET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

15-07-2024-042

Date de Convocation  
10/07/2024

Date d’Affichage  
10/07/2024

Nombre de Conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 19  
Pouvoirs : 4  
Votants : 23  
Absents : 0

L’an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet,

Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,  
Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique.

Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Isabel DURET a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET, Philippe MARTIN a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.

ABSENTS : Néant

Jean-Pierre FLAGEOLLET est nommé Secrétaire de Séance.

**CONVENTION DE SOUTIEN POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES**

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de Citeo a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (article IV.7 du Cahier des charges). Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés – c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés – ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, Citeo a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques » (paragraphe b. de l'article V.1.g du Cahier des Charges).

\*

Quant à elle, la Collectivité assure des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Considérant l'intérêt que présente la commune d'Arbent pour la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citeo, il est proposé d'autoriser le Maire à signer ladite Convention avec Citeo.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5221-1

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56,

VU l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

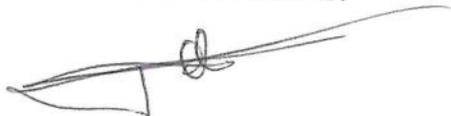
VU l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 précédent.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citeo.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer, par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre FLAGEOLLET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15-07-2024-043

<u>Date de Convocation</u>	10/07/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet,
<u>Date d’Affichage</u>	10/07/2024	Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,
<u>Nombre de Conseillers</u>	En exercice : 23 Présents : 19 Pouvoirs : 4 Votants : 23 Absents : 0	<u>ETAIENT PRESENTS :</u> Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie, Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique.  Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Isabel DURET a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET, Philippe MARTIN a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.  <u>ABSENTS :</u> Néant  Jean-Pierre FLAGEOLLET est nommé Secrétaire de Séance.

### ELABORATION DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) AUTOUR DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que la révision du PLU est un moment opportun pour substituer au périmètre actuel d'un rayon de 500 mètres autour de l'église, classée monument historique, un nouveau périmètre, plus adapté à la situation de la commune.

L'Architecte des Bâtiments de France propose, conformément à la loi LCAP (loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine) du 07 juillet 2016, un Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'église.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal cette proposition sous forme d'une carte légendée qui se veut adaptée aux réalités de terrain, au plan cadastral actuel, aux enjeux de visibilité et sensibilité architecturales urbaines et paysagères concentrées autour du monument historique classé de notre commune, l'église.

Ce nouveau périmètre, une fois arrêté par le Préfet, à l'issue d'une enquête publique menée conjointement à celle de la révision du PLU, aura vocation à :

- Donner de la lisibilité au périmètre de protection, recentré sur les enjeux majeurs et focalisé sur les abords bâtis et paysagers directs.
- Induire un avis conforme (ou nécessité d'accords) s'imposant à l'autorité compétente en matière d'urbanisme pour une meilleure cohérence au sein des abords, excluant la condition de visibilité jusqu'alors en vigueur.
- Réduire le nombre de dossiers d'ADS envoyés pour consultation à l'UDAP (Architecte des Bâtiments de France) visant un conseil et un contrôle plus efficace.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'engager la procédure de mise en place d'un PDA autour du Monument Historique,
- Approuve le périmètre proposé par l'Architecte des bâtiments comme indiqué dans le plan joint à cette délibération.
- Donne son accord pour procéder à une enquête publique conjointe à celle du PLU.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre FLAGEOLLET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

15-07-2024-044

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,

Date de  
Convocation

10/07/2024

Date d'Affichage

10/07/2024

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Absents : 0

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,

Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique.

Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Isabel DURET a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET, Philippe MARTIN a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.

ABSENTS : Néant

Jean-Pierre FLAGEOLLET est nommé Secrétaire de Séance.

**PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2011-1474 du 10 novembre 2011 qui offre la possibilité aux collectivités locales de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents,

Vu la délibération en date du 25 mars 2013 décidant d'accorder à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013 une participation financière de 10 € par mois aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré à des contrats labellisés de complémentaire santé et de garantie prévoyance,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, de fixer la participation financière de la collectivité à 15 € par mois à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.
- DIT que la participation sera versée directement à l'agent.
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre FLAGEOLLET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

15-07-2024-045

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,  
Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSLEM Mourad, GERVASONI Dominique.

Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE,  
Isabel DURET a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET,  
Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET,  
Philippe MARTIN a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.

ABSENTS : Néant

Jean-Pierre FLAGEOLLET est nommé Secrétaire de Séance.

Date de  
Convocation

10/07/2024

Date d’Affichage

10/07/2024

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Absents : 0

**MODIFICATION DES STATUTS DU SIEA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-20 et L. 5211-56 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 août 2018 portant modification de certaines dispositions des statuts du SIEA ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°DE202406079 en date du 26 juin 2024 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d’Energie et de e-communication de l’Ain (SIEA) ;

Considérant la nécessité de modifier les statuts du SIEA afin de permettre l'intervention du SIEA en tant que prestataire de services dans des domaines plus étendus que ce que permet la rédaction actuelle de l'article 2.7 des statuts.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts du SIEA afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes membres, de collectivités territoriales, d'établissements publics de coopération intercommunale, de syndicats mixtes et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de l'expertise du SIEA.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 2.7 - Mise en commun de moyens et activités accessoires - du paragraphe suivant :

« 2.7.8. : Le SIEA pourra, à la demande d'un membre, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de son expertise, assurer des prestations de services se rattachant à son objet et ses compétences, dans les conditions de l'article L. 5211-56 du CGCT et sous les réserves cumulatives :

- Que le bénéficiaire de ladite prestation de service dispose d'un siège social domicilié sur le territoire national français ;
- Que cette activité demeure accessoire ;
- Que cette activité s'exerce dans le respect de l'application éventuelle des règles de la commande publique.

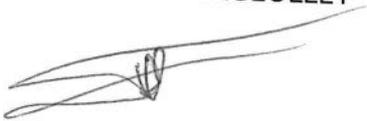
Une collectivité territoriale ou un autre établissement public de coopération intercommunale peut confier au SIEA dans le cadre des textes en vigueur, le soin de réaliser en son nom et pour son compte une opération sous mandat liées à ses activités.

La participation financière pour effectuer ces prestations comprendra les frais occasionnés par le service et les frais de structures nécessaires. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** dans leur intégralité les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre FLAGEOLLET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO


## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15-07-2024-046

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet,
10/07/2024	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS :</u>
10/07/2024	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique.
En exercice : 23	
Présents : 19	Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Isabel DURET a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET, Philippe MARTIN a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.
Pouvoirs : 4	
Votants : 23	
Absents : 0	<u>ABSENTS :</u> Néant
	Jean-Pierre FLAGEOLLET est nommé Secrétaire de Séance.

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU CŒUR D'ARBENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune va faire démolir l'ensemble immobilier situé entre l'église et la mairie afin d'aménager des espaces verts et des places de stationnement.

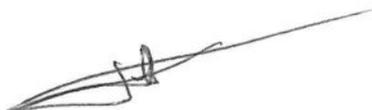
Il précise que les travaux sont estimés à 374 992 € HT., qu'ils peuvent être subventionnés par l'ETAT au titre du DSIL à hauteur de 20 %.

Il propose de faire une demande de subvention au taux de 20%, soit 74 998 €. Le solde de l'opération sera financé sur les fonds propres de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'Etat à hauteur de 74 998 € pour la réalisation de cette opération.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre FLAGEOLLET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,  
Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

15-07-2024-047

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,  
Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSELEM Mourad, GERVASONI Dominique.

Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Isabel DURET a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET, Philippe MARTIN a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.

ABSENTS : Néant

Jean-Pierre FLAGEOLLET est nommé Secrétaire de Séance.

Date de  
Convocation

10/07/2024

Date d’Affichage

10/07/2024

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Absents : 0

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VOIE CYCLABLE-AV. GENERAL ANDREA**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune va réaliser une voie cyclable le long de l'avenue du général Andréa.

Il précise que les travaux sont estimés à 187 455 € HT., qu'ils peuvent être subventionnés par l'ETAT au titre du DSIL à hauteur de 20 %.

Il propose de faire une demande de subvention au taux de 20%, soit 37 491 €. Le solde de l'opération sera financé sur les fonds propres de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'Etat à hauteur de 37 491€ pour la réalisation de cette opération.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre FLAGEOLLET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15-07-2024-048

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,  
Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique.

Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Isabel DURET a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET, Philippe MARTIN a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.

ABSENTS : Néant

Jean-Pierre FLAGEOLLET est nommé Secrétaire de Séance.

Date de Convocation

10/07/2024

Date d’Affichage

10/07/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Absents : 0

### DEMANDE DE SUBVENTION-ECLAIRAGE LED

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune va changer les éclairages des terrains de football au profit de lampes LED et mettre un nouvel éclairage entre l'église et la mairie.

Il précise que les travaux sont estimés à 90 426 € HT., qu'ils peuvent être subventionnés par l'ETAT au titre du DSIL à hauteur de 20 %.

Il propose de faire une demande de subvention au taux de 20%, soit 18 085 €. Le solde de l'opération sera financé sur les fonds propres de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'Etat à hauteur de 18 085 € pour la réalisation de cette opération.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre FLAGEOLLET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15-07-2024-049

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,  
Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique.

Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Isabel DURET a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET, Philippe MARTIN a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.

ABSENTS : Néant

Jean-Pierre FLAGEOLLET est nommé Secrétaire de Séance.

### DEMANDE DE SUBVENTION-ECLAIRAGE LED-ISOLATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune va changer les éclairages des terrains de football au profit de lampes LED et mettre un nouvel éclairage entre l'église et la mairie. Elle va également isoler les locaux de la boule du chêne

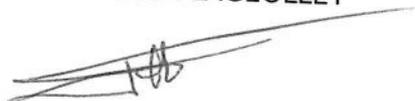
Il précise que les travaux sont estimés à 106 302 € HT. et qu'ils peuvent être subventionnés par le département à hauteur de 20 %.

Il propose de faire une demande de subvention au taux de 20%, soit 21 260 €. Le solde de l'opération sera financé sur les fonds propres de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter le département à hauteur de 21 260 € pour la réalisation de cette opération.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre FLAGEOLLET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

15-07-2024-050

<u>Date de Convocation</u>
10/07/2024
<u>Date d’Affichage</u>
10/07/2024
<u>Nombre de Conseillers</u>
En exercice : 23
Présents : 19
Pouvoirs : 4
Votants : 23
Absents : 0

L’an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet,

Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,  
Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique.

Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Isabel DURET a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET, Philippe MARTIN a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.

ABSENTS : Néant

Jean-Pierre FLAGEOLLET est nommé Secrétaire de Séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PLACE SAINT-LAURENT**

Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET, Adjoint aux travaux, rappelle à l’assemblée que la commune va faire aménager la place Saint-Laurent afin de réaliser des espaces verts et des places de stationnement.

Il précise que les travaux sont estimés à 600 000 € HT., qu’ils peuvent être subventionnés par le Département de l’Ain à hauteur de 15 %.

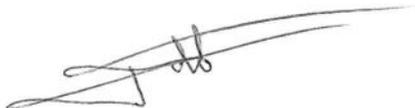
Il propose de faire une demande de subvention au taux de 15% auprès du département, soit 90 000 €. Le solde de l’opération sera financé sur les fonds propres de la Commune.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- DECIDE de solliciter le département de l’Ain à hauteur de 90 000 € pour la réalisation de cette opération.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre FLAGEOLLET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,  
Philippe CRACCHIOLO

